

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Fillé-sur-Sarthe, sous la présidence de Monsieur Bruno CORBIN.

Étaient présents :

Mesdames, Corinne LEGUILLON, Édith MÉNAGE, Martine RENAULT,
Messieurs Jean-Louis BARRIER, Jean-Louis BELLANGER, Bruno CORBIN, Pascal CHAUVÉAU, Rémy COUSIN, Jean-Michel GROS, Lionel HUBERT, membres titulaires.

Monsieur Stéphane FOURNIER, membre suppléant

Absents et excusés :

Mesdames, Laëticia PICHON,
Monsieur Marcel MORTREAU,
Monsieur Jean-Yves BOURGE représenté par Monsieur Stéphane FOURNIER

Absents :

Madame Delphine DELAHAYE,
Messieurs Anthony BRISSAULT, Stéphane BRUNET, Abdelmadjid EL ARRASSE, Dominique FOLLENFANT, Jacky LECOMTE, Stéphane LEFFRAY.

Étaient également présents : Mathéo PRUD'HOMME et Cécile RAOULT

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel HUBERT

Membres Titulaires en Exercice : 20
Présents ou représentés : 11

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du nouveau Technicien de rivières
2. Délibération « Création emploi temporaire de Technicien de rivières »
3. Délégation du Président
4. Questions et Informations Diverses

- ➔ Monsieur Lionel HUBERT est désigné Secrétaire de séance.
- ➔ Monsieur le Président fait lecture des PV du Comité Syndical du 27 mars et 10 avril 2025. les PV sont approuvés à l'unanimité.

1. Présentation du nouveau Technicien de rivières

À compter du 1^{er} septembre 2025, Monsieur Mathéo PRUD'HOMME ne fera plus partie de l'équipe du SMSEAU. Il part s'installer dans l'est de la France.

Monsieur Paul MAILLARD a été recruté pour le remplacer, il se présente.

Il commencera au 1^{er} août afin d'assurer une période de tuilage avec Monsieur Mathéo PRUD'HOMME pour faciliter la transmission des dossiers dont il aura la charge.

2. Délibération « Création d'emploi temporaire de Technicien »

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président expose également qu'il est nécessaire de prévoir un doublon avec le remplaçant du Technicien de rivières qui part afin de faciliter la transmission des dossiers techniques en cours.

Ainsi, il propose au Comité Syndical de créer, à compter du 1^{er} août 2025, un emploi non permanent sur le grade de Technicien dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée d'1 mois pour cet accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade de Technicien pour effectuer les missions de Technicien de rivières suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures à compter du 1^{er} août 2025 pour une durée maximale d'1 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 389 indice majoré 373, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2025.

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

3. Délégation du Président

Signature de devis :

- | | |
|---|------------|
| ➤ Location d'un Barnum – entreprise LOCAMAT72 | => 370 € |
| ➤ Prestations inauguration – BioAvenir | => 844 € |
| ➤ Prestation inauguration – Cœurs des Saveurs | => 645 € |
| | |
| ➤ Mobilier de Bureau – Société Bruneau | => 2 733 € |
| | |
| ➤ Forfait Tonte – Tom Multi vert | => 400 € |
| ➤ Location Motoculteur – Loxam | => 179 € |

- Inventaires – FISHPASS => 10 948 €
- Évaluation qualité hydrobiologique – Biométra => 8 773 €
- Suivis – Fédération de pêche => 1 241 €

- Étude de définition des actions d'amélioration des fonctionnalités des cours d'eau du Roule-Crottes et de l'Arche aux Moines – commune de Ruaudin
SA OUEST AMÉNAGEMENT => 30 732 €

4. Questions et Informations Diverses

- Les Travaux ont débuté mercredi dernier sur la Vézanne avec l'entreprise AUBEL et débiteront demain sur l'Orne Champenoise avec l'entreprise TERELIAN.

La séance est levée à 19h30

Le Secrétaire de séance



Le Président



The stamp is circular with the text "Syndicat Mixte" at the top and "Sarthe Est Aval Unifié" at the bottom, separated by two stars. In the center, it reads "Siège Social" and "Filié sur Sarthe".